Image not found or type unknown

Remboursement des dette commune apres divorce

Par **Vivien_old**, le **04/11/2007** à **16:49**

Bonjour.
Je suis divorcè depuis 2005
A la datte de mon divorce , une dette de loyer etait en cours.
La decision de justice a donc etait le partage de cette dette.
Je paye donc tous les mois a mon ex epouse ma participation financiere pour appurer le montant restant du.
Hors je viens d'apprendre que mon ex epouse a fait valoir aupres d'une assistante sociale d'un droit d'aide financiere , ce qui lui a permis d'appurer tres rapidement notre dette.
Mon ex epouse ne m'a pas informer de sa demarche et continue a me demander mon reglement alors que celle ci ne rembourse rien car l'aide lui a ete attribuer sans remboursement.
Quels sont mes droits ?
Ai je le droit de deposer plainte pour abus de confiance ou escroquerie ?
Merci

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés